ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᕐᓂᖅᓴᓂᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre: Responsable de l'entretien des installations
Ministère : Services communautaires et gouvernementaux
Localité : Taloyoak
Référence : 14-505006
Type d'emploi : Poste permanent

Salaire : 84 011 $ par année (40 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 30 424 $ par année

Syndicat : Syndicat des employés du Nunavut (SEN)
Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.
Date de clôture : 4 janvier 2019 à minuit (HR)

Il s'agit d'un poste de nature très délicate et une vérification du casier judiciaire jugée acceptable ainsi qu'une attestation de la capacité à travailler auprès d'une clientèle vulnérable sont requises.

Cette possibilité d'emploi est ouverte à toutes et à tous.

Sous l'autorité de la superviseure ou du superviseur de l'entretien des installations, la ou le responsable de l'entretien des installations se charge, dans le cadre de services d'entretien préventif, des vérifications quotidiennes ainsi que de la surveillance, des tests, de l'entretien et de l'inspection des systèmes, sous-systèmes et composantes des installations qu'exigent les lois et les codes applicables afin de veiller à ce qu'ils fonctionnent correctement et atteignent leur durée de vie normale. Elle ou il fournit, au besoin, des services de réparation et de remplacement des composantes endommagées, usées ou défectueuses pour régler les problèmes relevés dans le cadre d'inspections régulières d'entretien préventif.

À titre de membre d'une équipe technique spécialisée, le ou la titulaire du poste œuvre à assurer la qualité des installations et de l'environnement bâti en entretenant les systèmes auxiliaires et en réduisant au minimum les interruptions de service, toujours en tenant compte de la sécurité des personnes, des priorités de travail, des limitations de ressources et du cout global du cycle de vie. Pendant la planification et l'exécution des travaux, il ou elle veille à la qualité, à la sécurité, à l'efficacité de l'équipe et à la satisfaction de la clientèle.

La ou le titulaire inspecte et entretient les systèmes, sous-systèmes et composantes des installations afin de veiller à ce qu'ils fonctionnent correctement et atteignent leur durée de vie normale; vérifie les travaux effectués sur les systèmes, sous-systèmes et composantes des installations par des sous-traitants pour s'assurer que le tout est conforme aux plans, aux devis et aux codes directeurs; tient un registre de tous les travaux; voit à ce que les outils, l'équipement et le matériel nécessaires soient à portée de main ou facilement accessibles en tout temps; et fait en sorte que les procédures de travail et de sécurité applicables soient toujours respectées. Dans le cadre de ses fonctions, elle ou il doit effectuer des quarts de travail sur appel selon un calendrier prédéterminé, établi en fonction des besoins organisationnels découlant des niveaux de ressources disponibles ainsi que des contrats de travail et des politiques en vigueur.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent généralement par l'obtention d'un certificat de charpentier, d'électricien, de plombier, de monteur d'installations au gaz, de technicien en systèmes de chauffage à l'huile ou de mécanicien de machines fixes de troisième, de quatrième ou de cinquième classe, ainsi que dans le cadre d'au moins deux années d'expérience pertinente dans l'un de ces métiers.

Sont également requis pour ce poste une expérience dans la gestion d'installations de tailles et de types variés ou de travaux municipaux, ainsi qu'un permis de conduire de catégorie 5 du Nunavut ou un équivalent.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut (inuinnaqtun), l'anglais et le français.

La maitrise d'au moins deux d'entre elles est un atout, tout comme le fait de connaitre les systèmes informatisés de gestion de l'entretien et d'avoir de l'expérience en construction en climat froid et de l'expérience de travail dans un environnement interculturel.
Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse hrkitikmeot@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.

COORDONNÉES : Ministère des Finances
Gouvernement du Nunavut
C. P. 2377, Cambridge Bay (Nunavut) X0B 0C0

Téléphone : 867 983-4058
Sans frais : 1 866 667-6624
Télécopieur : 867 983-4041
Courriel : hrkitikmeot@gov.nu.ca

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Les candidatures affichant une combinaison acceptable d'études, de connaissances, d'expérience, d'aptitudes et de compétences qui équivaut aux exigences pourraient être prises en considération.

La connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimajatuqangit est aussi un atout.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants dans différentes localités.

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse hrkitikmeot@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.

COORDONNÉES : Ministère des Finances
Gouvernement du Nunavut
C. P. 2377, Cambridge Bay (Nunavut) X0B 0C0

Téléphone : 867 983-4058
Sans frais : 1 866 667-6624
Télécopieur : 867 983-4041
Courriel : hrkitikmeot@gov.nu.ca